

l'agri...

**ANNÉE 2015
JEUDI 5 FÉVRIER
N° 3453**

LE JOURNAL D'INFORMATIONS AGRICOLES ET RURALES DES PYRÉNÉES-ORIENTALES ET DE L'AUDE



Visite du ministre de l'Agriculture :

la presse reste à la porte !

Visite de Stéphane le Foll dans les P.-O. : les attentes de la FDSEA

En amont de la rencontre qui doit se tenir ce soir au Domaine Saint-Thomas à Argelès sur Mer (voir édito ci-contre) entre les responsables agricoles et le ministre de l'Agriculture, nous avons souhaité questionner les représentants de la FDSEA concernant leurs attentes et le message qu'ils comptent adresser à Stéphane le Foll.

ET ce, dans un contexte où rapelons-le, notre département est un des derniers à être concerné par les aides PAC avec un secteur fruits et légumes qui régressa dans les P.-O. de 8 228 ha à 2 000 ha en un quart de siècle. Alors que, dans le même temps, l'arboriculture passait de 12 406 hectares à 8 000 ha et la viticulture de 50 000 ha à un peu moins de 23 000 ha.

Pour Bruno Vila, secrétaire général de la Fédération Nationale des Producteurs de Légumes : "Depuis 2012 et l'arrivée au pouvoir de l'actuel gouvernement, aucun ministre de l'Agriculture n'est venu dans les P.-O., malgré une conjoncture des plus catastrophiques, notamment en fruits et légumes. Nous demandons, à ce titre, que soient reconsidérées les aides octroyées pour la campagne passée, car elles sont basées sur des critères d'attribution trop restrictifs et, la plupart du temps, inadaptés aux situations locales. Il faut que soit pris en compte l'excédent brut d'exploitation, puisque



les charges sont variables d'une année sur l'autre".

Les environnementalistes ne font que rajouter des problèmes sur des solutions

Plus globalement, les responsables veulent évoquer les spécificités d'une agriculture départementale qui, pour se développer, a besoin d'eau et de foncier alors que les mesures agro-environnementales et le discours ambiant ne vont pas forcément dans ce sens, comme le regrette Gérard Majoral, responsable fruits à la FDSEA :

"Nous n'avons pas à être jugés par des gens qui ne font que discourir alors que nous faisons tout pour maintenir une économie. Il y a entre 3 et 4 000 emplois supplémentaires à créer dans ce département en agriculture. Et ils ne seront certainement pas créés par les donneurs de leçons. Les environnementalistes ne font que rajouter des problèmes sur des solutions. Ici nous n'en sommes plus au niveau du plan Ecophyto 2, mais plutôt au niveau de l'Ecophyto 5". Et l'arboriculteur de Thuir, également secrétaire général de la FNPFruits de rajouter : "Un jour, ce

ne sera plus vendeur de taper sur le monde agricole. Parce que notre pays, à l'instar de ce qui se passe au Danemark ne sera plus autosuffisant et ne sera plus à l'abri des crises alimentaires ou sanitaires".

Des concurrences qui gangrènent le marché depuis 3 décennies

Autre point évoqué, les concurrences déloyales qui gangrènent le marché depuis trois décennies. Toujours selon Yves Aris : "J'étais dans le delta de l'Ebre il y a quelque temps. Ceux qui récoltent le chou-fleur et la salade sont payés 3,50 euros de l'heure, celui qui conduit le camion 6,5 euros. Ici le SMIC est à plus de 13 euros. Nous, ce que nous voulons, c'est 10 centimes de plus au kilo pour pouvoir amortir nos coûts de production."

Concernant enfin la venue du ministre, si les syndicalistes de la FDSEA ne cachent pas leur intention d'exercer un certain lobbying, dans le cadre de cette rencontre confidentielle, auprès du représentant de l'État qui est également porte-parole du gouvernement, Yves Aris suggérerait trois hypothèses : "Est-ce qu'il vient pour un enterrement ? Est-ce qu'il vient pour nous expliquer comment partir dignement ? Ou est-ce qu'il vient pour apporter des solutions concrètes et durables ?" Réponse ici même, dans notre édition du 12 février. Enfin, peut être.

Jean-Paul Pelras

l'agri...

Tél. : 04 68 85 02 02 - Fax : 04 68 85 24 25
CCP 557-62G Montpellier
e-mail : journal@lagri.fr

Hebdomadaire édité par la S. A. L'AGRI
77, av. Victor Dalbiez
66027 PERPIGNAN cedex
au capital de 38 200 €

PDG, directeur de la publication :

Michel Pratz

Rédacteur en chef : Jean-Paul Pelras jpmcpelras@gmail.com

Secrétariat - Publicité -

Abonnement : Julie Xatart

Maquette : Éric Marotte

CPPAP : n° 0419 T 87896,
ISSN 0761.3768

Imprimerie SALVADOR (66200 ELNE)

Le journal est habilité à recevoir des
annonces légales et judiciaires pour le
département Pyrénées-Orientales

Le point de vue de Denis Pigouche

ÉTONNÉ de n'avoir pas été informé plus tôt de cette rencontre, le président du Syndicat des Vignerons des P.-O., à l'heure où nous bouclons, ne sait pas encore s'il se rendra au dîner de jeudi soir. En revanche, il compte bien faire part au ministre de son inquiétude concernant la situation viticole du département et plus particulièrement la stagnation des installations dans ce secteur : "Ce n'est pas avec une dotation jeunes agriculteurs de 12 000 euros que l'on va attirer les nouvelles générations. Sachant que, au-delà des investissements à réaliser, la plupart ne percevront aucun revenu avant trois ans. Si l'on veut éviter la rupture et



relancer un secteur qui ne produit plus que 700 000 hectares contre 2 millions il y a un peu plus de 20 ans, il faut, pendant 5 ans, assurer un revenu d'appoint aux jeunes installés. Ou alors, considérant la moyenne d'âge actuelle, d'ici 15 ans, la viticulture ne sera plus qu'un vieux souvenir dans les P.-O."

J-PP

L'édito de Jean-Paul Pelras

Devine qui vient dîner ce soir

C'EST le titre du film de Stanley Kramer sorti en 1967 et interprété, entre autre, par Spencer Tracy, Sydney Poitier et Katharine Hepburn. C'est aussi l'expression usitée dans les années 70 quand Giscard s'invitait à la table des Français ou, plus récemment, quand Manuel Valls et Stéphane Le Foll ont partagé le gîte et le couvert d'un agriculteur savoyard. Ce soir, jeudi 5 février 2015 (si, entre l'heure où nous bouclons et cette date, le programme n'a pas été modifié) la formule sera donc d'actualité en Roussillon avec la venue de Stéphane Le Foll chez un viticulteur arboriculteur d'Argelès sur Mer. Stéphane Le Foll qui devrait donc dîner chez le paysan avant d'arpenter, dès le lendemain, les routes du département, de Banyuls à la vallée de l'Agly,

en passant par Saint Hippolyte où il doit visiter la coopérative Terané et Toulouges où il doit se rendre dans le cadre des élections départementales. Ce qui permet, non sans emprunter à un savant dosage protocolaire, de faire, pour ainsi dire, d'une pierre deux coups.

Nonobstant, ces considérations subalternes et la composition du menu qui va avec, ayons toutefois une pensée pour l'agriculteur. Celui qui lit l'Agri et auquel nous devons un minimum d'information concernant ce déplacement, puisqu'il est en droit de se demander ce qui s'est dit lors de la fameuse rencontre à huis clos prévue ce soir entre le ministre et les responsables agricoles, de toute évidence triés sur le volet.

La liberté d'expression, dont tout le monde s'est presque outrageusement gargarisé, à moins de succès dès qu'elle se transforme en expression de la liberté.

Et bien figurez-vous que la presse, qu'elle soit généraliste ou spécialisée, donc au fait d'une actualité agricole souvent tendue et complexe, n'est pas conviée à cette rencontre. Non, la presse, celle dont tout le monde louait le mérite voilà tout juste trois semaines en défilant, un panonceau collé sur le plastron des couloirs de l'Assemblée nationale à la plus petite salle des fêtes du canton, n'est pas invitée à entendre ce qui va se dire ce soir. La liberté d'expression, dont tout le monde s'est presque outrageusement

gargarisé, à moins de succès dès qu'elle se transforme en expression de la liberté. Celle qui consiste tout simplement à pouvoir assister, avec une carte de presse dans le portefeuille, à une réunion qui concerne le devenir de nos paysans et celui de nos territoires, en présence du ministre de l'Agriculture, donc une fois n'est pas coutume dans les P.-O., de l'interlocuteur providentiel.

Tant pis. Nous nous contenterons demain de suivre le cortège officiel. Avec, comme ceux qui défilaient en janvier, un beau crayon à la main et un appareil photo. Parce que c'est comme ça, comme le pensent certains, que les journalistes doivent faire leur boulot !



Économie

"Fausse monnaie" ?

Il vient de se passer quelque chose en Europe. L'événement fut annoncé aux Français quelque part, la semaine dernière, entre "Question pour un champion" et "Plus belle la vie". Entre "Le juste prix" et "Nos chers voisins" : Bruxelles, par décision de Mario Draghi, vient donc de rajouter 1 140 milliards d'euros dans le nourrain.

UN programme, qui entrera en vigueur au mois de mars, qui se prolongera jusqu'en septembre 2016 et qui consiste dans des achats de titres obligataires privés et publics émis sur le marché secondaire pour un volume de 60 milliards d'euros par mois. Et ce, avec une prise en compte des risques couverte à hauteur de 20 % par la BCE dans le cadre d'un principe de solidarité mise en place à l'échelle de la zone euro. Les 80 % restant, en cas de pépin, demeurant à la charge de la banque centrale de chaque pays. Les achats d'obligations souveraines seront réalisés au prorata de la répartition du capital de la BCE.

C'est-à-dire que, pour citer deux pays au hasard, l'Allemagne pourra emprunter à hauteur de 26 % et la Grèce à hauteur de 3 %. À titre

d'exemple, la France pourra prétendre à une ouverture de crédit équivalente à 220 milliards d'euros puisque son prorata est de 20 %. Des sommes qui seront donc créditées auprès des banques pour être réinjectées dans l'économie moyennant bien sûr une rémunération, donc des intérêts.

Si tout en laissant courir la créance, grâce à ce "shoot" inespéré l'économie ne repart pas, la dette restera ad vitam aeternam impayée

Mais attention, il ne s'agit pas d'un moratoire, aucune dette publique ou privée n'est ici effacée. Il s'agit de rajouter de l'argent là où il commence à faire défaut, en faisant tourner les planches à billets. De la fausse monnaie diront certains et une démarche digne de faire passer le plus grand des voleurs pour un piètre enfant de cœur. Le risque ? Et bien il est simple, car si, tout en laissant courir la créance, l'économie ne repart pas grâce à ce "shoot" inespéré, la dette restera ad vitam aeternam impayée. C'est ce que l'on appelle plus communément une banqueroute. Laquelle, si elle advient à l'échelle européenne, pourrait réserver des lendemains bien compliqués. Puisque les 1 140 milliards prêtés divisés par les 150 millions de ménages que compte la zone euro correspon-

dent à une dette supplémentaire par ménage avoisinant 7 600 euros. Le but avoué de cette opération étant de limiter l'inflation à 2 % tout en évitant la déflation et en réinjectant, sous le contrôle des banques, des liquidités dans l'économie pour relancer une machine affaiblie, entre autres, par un euro trop fort.

À ce stade du propos, nous pouvons donc nous demander pourquoi ne pas octroyer cette trésorerie directement aux entreprises sans passer par les banques. La réponse tient en un mot : la confiance.

Pour qu'un jour le cauchemar grec, d'un coup de baguette magique, se transforme en rêve européen.

Autre fait marquant l'accession au pouvoir en Grèce d'un parti qui entend bien renégocier la dette de son pays auprès d'une Europe qui lui a pourtant souvent évité la banqueroute évoquée précédemment. Une dette estimée à 350 milliards d'euros sur laquelle le contribuable communautaire devrait s'asseoir pour des raisons géopoliti-

tiques évidentes doublées d'un humanisme qui emprunte à l'empathie et va même

jusqu'à susciter un parfum d'insurrection partout où l'austérité menace. Pour qu'un jour le cauchemar grec, d'un coup de baguette magique, se transforme en rêve européen.

Sauf que, avec cette occurrence, le nouveau premier ministre grec n'a pas endossé le costume probablement trop grand pour lui du décideur, mais celui, nettement moins prestigieux, du négociateur. Son avenir politique, et surtout celui de la Grèce, ne dépend pas de l'air du temps qui souffle actuellement sur le Parthénon. Mais bien des impulsions que donneront les pays industrialisés en termes d'ambitions économiques et sociales. En d'autres mots, si l'économie européenne ne repart pas avec le plan Junker de 310 milliards d'euros, avec les 1 140 milliards injectés par la BCE, avec la baisse de l'euro et, entre autres, avec celle du pétrole, l'histoire aura, hélas, bien plus à retenir que l'éphémère prestation du parti Syriza.

Jean-Paul Pelras



Côtes du Roussillon : une rémunération qui va crescendo

Le prix payé producteur de cette appellation a augmenté de 40 % en 5 ans. Les responsables du secteur veulent désormais plus de promotion.

QUAND les situations s'améliorent, il faut le dire. C'est le cas notamment du marché en Côtes du Roussillon avec une rémunération pour le producteur qui est passée de 66 euros l'hectolitre en 2009 à 103 euros cette année. Et ce, avec un développement qui, comme l'explique Francis Bonet, président de l'Organisme de gestion (ODG) Côtes du Roussillon va dépendre des orientations choisies en terme de promotion : "Personne ne peut plus le nier, la crise du vin doux ne s'arrêtera pas. Il faut donc réorienter la stratégie de communication vers les vins secs qui ont le vent en poupe. Nous allons, à ce titre développer les reconnaissances pour que Tautavel et Caramany passent en « Cru », pour que le dossier des Aspres se concrétise rapidement, pour que ceux de Baixas, de Cases de Pène et du



Pour Laurent Girbau et Francis Bonet : "il faut réorienter la politique promotionnelle vers les vins secs".

Crest Rivesaltais puissent avancer le plus vite possible".

Basculement commercial

Des reconnaissances qui s'effectuent au sein d'une hiérarchie évoluant sur 4 niveaux et mettant en adéquation des rendements et des prix (voir encadré) sur un marché qui, selon Laurent Girbau, vice-président des Côtes du Roussillon, doit désormais opérer un basculement commercial : "Nous devons progressivement évoluer du hard discount vers la grande distribution. Il

faut, pour cela, revoir la communication au sein du Conseil interprofessionnel des vins du Roussillon (CIVR). La section interprofessionnelle vins secs vient, à ce titre, de lancer une enquête auprès des producteurs afin de mesurer l'importance des circuits de commercialisations hors vrac sur le marché français

comme à l'export". Un marché vins secs qui, rappelons-le et comme le signalait récemment Fabrice Rieu, président du CIVR, va faire l'objet, le 9 mars à Paris, d'une rencontre autour des Côtes du Roussillon où seront présentes 70 entreprises du département et 400 prescripteurs.

Gagner en notoriété

Une initiative qui va dans bon sens pour les représentants de l'ODG Côtes du Roussillon. Lesquels comptent de toute évidence peser de plus en plus

au sein de l'interprofession viticole, avec un objectif affiché par Francis Bonet : "À présent que l'équilibre volumique est atteint, il faut hiérarchiser la gamme, nous y travaillons pour obtenir une rémunération plus conséquente. Autrement dit d'ici 4 ans passer à 120 euros l'hecto payé producteur pour les Côtes du Roussillon, à 160 pour les villages et à 200 pour les communales. En revanche, pour y parvenir, pas de mystère, il faut se mobiliser, réorienter la communication et, de facto, gagner en notoriété."

Jean-Paul Pelras

Les Côtes en chiffres

Le segment des Côtes du Roussillon représente 255 298 hectares pour 31 millions de bouteilles et 7 400 hectares, soit un tiers de la surface viticole des P.-O. Au 31 décembre 2014 les Côtes du Roussillon rouges ou rosés, pour une production de 48 hectares à l'hectare, étaient rémunérées 103 euros l'hecto au producteur, les Côtes du Roussillon villages, pour 45 hectares à l'hectare, étaient rémunérées entre 130 et 140 euros, les AOC communales pour 42 hectares/ha entre 140 et 160 euros et le Cru, pour 40 hectares/ha, était payé 250 euros l'hecto.

La chronique de Jean-Marc Majeau

Les "néos-cons"

CONFRONTÉS à la montée de la violence sectaire, des intégrismes religieux et idéologiques et du repliement auto-défensif de certains collectifs, l'heure est au "brain storming" chez nos édiles, afin d'établir une stratégie destinée à protéger la démocratie des dérives qu'elle a auto-engendrées. Nos politiques consultent donc. Parmi ces consultants, censés apporter leur science à la construction d'une société idyllique, je vois apparaître le nom d'un géographe, Jacques Levy. Agrégé à 22 ans, professeur à l'école polytechnique de Lausanne, géographe et urbaniste... Une tronche ! Que nous dit ce garçon ?

Pour votre information, et en vrac, je vais vous livrer quelques-unes de ses réflexions, alimentées par son désir de voir apparaître un nouveau modèle de développement géopolitique : "La ville est un milieu particulièrement propice à la mise en cause des certitudes, à la réflexion, à la mixité et au brassage. Elle est le modèle social en passe de devenir exclusif. Elle s'oppose à la ruralité, modèle devenu obsolète en France, où la propriété privée, l'éloignement et

l'absence de relations de convivialité, entraîne un repli sur soi et une mise à l'écart de l'autre, considéré comme un étranger. Les gens qui vivent dans les campagnes ont des vies étriquées et sans intérêt, parce qu'elles sont égo-centriques". Et le savant de poursuivre dans la même veine : "La ville, en limitant les surfaces habitables, en limitant l'utilisation des transports privés, au profit des transports publics peu polluants, est un modèle d'écologie. Depuis le néolithique, l'agriculture est le principal ennemi de la biodiversité (...) Il faut donc corrélérer les subventions à la densité de population, non pas à la taille du territoire. Le désordre social est créé par ce déséquilibre. Les pauvres des régions riches et urbaines, sont délaissés au profit des riches des régions pauvres et dépeuplées. Maintenir des services publics pour des zones dépeuplées est une inégalité sociale et démocratique. Cette inégalité détourne des fonds publics qui auraient été plus utiles pour les zones sensibles péri urbaines." La liste n'est pas exhaustive.

Des citoyens qui sont contents de connaître leur voisin de palier et leur petit commerçant de quartier, mais qui mettent leurs enfants dans les crèches et leurs parents dans les maisons de retraites

Réduire la capacité de réflexion au seul fait de côtoyer les "urbains", distinguer des gradients d'humanité au seul regard de la mixité sociale et de la densité de population, voir dans les mégapoles urbaines un remède à la destruction de la couche d'ozone et considérer les problèmes des banlieues comme la conséquence des subventions pour maintenir un "arrière-pays" en vie, s'apparente à ce que j'appelle du "néo-conservatisme". Ce garçon confond la notion de communauté de vie avec celle de convivialité résidentielle. La première, est ancestrale, bâtie sur le long terme, intergénérationnelle et multiple. La seconde est une alliance de circonstances, entre des citoyens qui sont contents de connaître leur voisin de palier et leur petit commerçant de

quartier, mais qui mettent leurs enfants dans les crèches et leurs parents dans les maisons de retraites, mais pas chez eux !

Loin de ces discours de "néo-cons", je prétends que notre pays est riche de sa diversité, ethnique, sociale mais aussi culturelle et territoriale. Et qu'il faut se battre pour maintenir un secteur primaire, secondaire et tertiaire de qualité, dans des zones rurales bien équipées, favorisant ainsi leur développement industriel et social, complémentaire à celui des métropoles. Les "bobos" se plairont sûrement à venir y écraser les bouses de vaches avec leur mocassins "Smalto". Pour le voyage, je leur conseille d'amener le roman "Make room ! Make room !" d'Harry Harrison qui a inspiré le film "Soleil vert" de Richard Fleischer. Un film où, devant l'expansion démographique, le réchauffement climatique et la disparition des ressources alimentaires végétales et animales, l'euthanasie des plus âgés permet de fabriquer une pilule miracle destinée à assurer les besoins nutritifs de ceux qui restent... Un vrai programme !



Rencontre "Passion Bio"

Le mardi 20 janvier s'est tenue notre traditionnelle rencontre "Passion Bio", organisée par l'équipe des œnologues de l'ICV Pyrénées Roussillon. Pour la 4^e année consécutive, une large gamme de vins biologiques du dernier millésime ont été présentés.



Vignerons en agriculture biologique, mais également vigneron en agriculture conventionnelle, techniciens et œnologues, ont ainsi pu découvrir ces nombreuses cuvées, dans le cadre prestigieux du domaine de Bella Vista à Camélas, niché au cœur du vignoble des Aspres, chaleureusement accueillis par M. et Mme Bertrand, maîtres des lieux. L'ensemble des vins, classés par cépage, couleur et mode d'élaboration ont été anonymés afin de permettre les commentaires les plus ouverts et une véritable découverte.

Laurent Duret, ingénieur agronome à l'ICV, anima la deuxième partie de notre matinée en exposant les points clés pour une meilleure gestion des besoins en nutriments, azote, oligo-

éléments et vitamines dans les jus (compléments autorisés au cours de la vinification, dans le respect du nouveau règlement C.E. des vins biologiques), sans oublier les possibilités offertes par les apports en amont, directement au vignoble.

Thierry Gibiard, œnologue sur le domaine, conclut cette belle matinée d'échanges en commentant l'essentiel de la dégustation, et invita l'assemblée à se rapprocher du buffet catalan, en toute convivialité.

Nul doute que les participants se sont séparés sur de bonnes sensations, avec déjà le désir de s'enrichir et de partager à nouveau autour du futur millésime.

Bernard Marty
Œnologue consultant

La Chronique de Daniel Dumanois

Les marchés export



L'ACTUALITÉ lourde de ce début d'année a occulté des informations importantes et optimistes sur le marché du vin. En effet, une étude intéressante du cabinet IWSR, analysant les perspectives à 5 ans du marché, vient de paraître et parie sur une fin de la baisse de la consommation de vin en France et une accélération de la hausse de la consommation mondiale.

Si la France voit le marché global des vins en grande distribution stagner en volume, assorti d'une légère baisse des ventes dans la catégorie des vins d'appellation d'origine protégée, la région Languedoc Roussillon augmente, quant à elle, sa part de marché et conserve son dynamisme en rayon. Même s'il nous reste des efforts à faire en matière de communication et d'élargissement des gammes, l'offre correspond globalement bien à la demande actuelle des consommateurs. Des vins de bon rapport qualité prix, un développement de l'offre en vins rosé et en Bag in box, une bonne lisibilité des gammes.

Les marchés export doivent néanmoins rester prioritaires dans notre

développement commercial. Ainsi à l'horizon 2018, les USA et la Chine devraient être les marchés leaders pour nos exportations en volume, sans oublier le retour en force des Britanniques dont la consommation en valeur devrait dépasser celle des Français dans les 5 années à venir. L'Europe reste aussi un marché en croissance pour nos vins, même si celle-ci est un peu moins dynamique que certains pays émergents comme le Brésil ou encore certains pays africains dont nous découvrons peu à peu les perspectives intéressantes.

Grâce au travail effectué sur l'amont et sur l'offre produit, nos vins du Languedoc Roussillon présentent aujourd'hui tous les atouts nécessaires pour se faire connaître aux consommateurs du monde entier.

Daniel Dumanois
Directeur Général Vignerons Catalans
dumanois@vigneronscatalans.com

Le CIVR en action

La Nuit des Grenaches du Monde - encore quelques places !

Lundi 9 février, en un seul lieu (église des Dominicains de Perpignan) et une soirée, offrez-vous un tour du monde inédit dans l'univers des vins issus de grenache.

De la France à l'Australie en passant par l'Espagne et l'Italie, sans oublier l'Afrique du Sud... 500 vins présentés associés à 8 plats salés et sucrés réalisés par le Clos des Lys.

Tarif : 39 €/personne.

Réservation en ligne sur www.grenachesdumonde.com ou par téléphone auprès du CIVR au 04 68 51 21 22.



Guide Bettane & Desseauve 2016 - Appel à échantillons

Cette année, c'est Yannick Burles qui nous fait le plaisir de venir en Roussillon. Il dégustera les 5 et 6 mars prochains au CIVR les vins secs rouges (AOP et IGP) 2013 et 2014.

Si vous souhaitez participer, vous devez présenter les vins secs rouges (AOP et IGP) 2013 et 2014 de votre domaine qui seront disponibles à la vente à l'automne 2015 (date de parution du guide - fin août 2015).

Avant le mercredi 25 février, portez vos échantillons (deux bouteilles par référence), accompagnés d'une plaquette du domaine et des fiches techniques et de renseignements reçues par e-mail, à l'entrepôt du CIVR.

Les vins doux naturels, les AOP et IGP blancs et rosés feront l'objet d'un prochain appel à échantillons et seront dégustés du 15 au 17 avril par le même journaliste.

Sélection Guide Hachette

Les éditions Hachette contactent directement par courrier les vigneron pour les modalités de participation. Pour en savoir plus, contacter le CIVR au 04 68 51 21 22.



L'INNOVATION avant tout !

PRÉPAREZ VOTRE VISITE SUR simaonline.com

- Imprimez votre badge et évitez l'attente à l'entrée du salon
- Consultez les road-books : les meilleurs trajets (train, avion, voiture...), les meilleurs hébergements à des prix négociés

EXPOSIMA
70, avenue du Général de Gaulle 92058 Paris La Défense cedex
Tél. : +33 (0)1 76 77 11 11 - Fax : +33 (0)1 53 30 95 09
E-mail : sima@comexposium.com

Gérard Capdet : "Le chantier de la caserne, c'est la partie émergée de l'iceberg"

Fin janvier, les services de l'État épinglaient six ouvriers non déclarés, marocains, sénégalais et gambiens, employés par une entreprise espagnole, sur le chantier de la caserne des pompiers de Perpignan. À la suite de cela, le président de la Chambre des Métiers des Pyrénées-Orientales Gérard Capdet a demandé un rendez-vous en préfecture, avec les services de l'État et la CAPEB, prévu cette semaine. Pour lui, la solution doit passer par des mesures de prévention et de nouvelles dispositions législatives.



Pour Gérard Capdet, un système de permis à points pourrait être instauré pour les entreprises.

L'Agri : Quel est votre sentiment suite à cette affaire de présence d'ouvriers clandestins sur un chantier répondant à une commande publique ?

Gérard Capdet : On peut saluer les services de l'État, qui ont réussi à dénicher ces travailleurs clandestins. Mais on peut aussi se poser la question de savoir combien, pour six dénichés, ne le sont pas... L'appareil législatif n'est visiblement pas suffisant. Depuis la directive Bolkestein, il y a une dérive permanente de l'emploi de main d'œuvre dans le bâtiment.

Pensez-vous qu'il faille renforcer les contrôles ?

Non. Regardez ce cas précis. Le procureur va diligenter une enquête. Il va y avoir un procès et l'entreprise va être condamnée. Mais croyez-vous

qu'elle va payer ? On n'a aucun moyen de pression sur l'Espagne pour faire appliquer les règles. On a demandé que, lors du contrôle, l'inspecteur puisse sanctionner directement. Mais il n'en a toujours pas la possibilité législative... C'est en cours, mais pour l'instant il n'y a pas de décret d'application.

"La prévention est capitale"

Quelles solutions, dans ces conditions ?

Nous avons déjà fait des propositions qui n'ont malheureusement pas encore été reprises. Depuis dix ans, je dis que tous les travailleurs étrangers qui arrivent sur notre territoire devraient être informés du droit du travail. Ils ne connaissent pas les textes de loi. L'employeur leur dit : "tu vas faire 70 heures, tu seras payé

tant". La personne ne va pas vérifier, elle subit. À partir du moment où vous l'informez de ses devoirs et de ses droits, elle sait elle-même si elle est exploitée ou pas.

Mais elle n'est pas forcément en position de pouvoir négocier...

Si une personne en est informée, c'est une chose. Mais s'ils sont dix, cent, mille, dix-mille... Il arrive un moment où dans le lot, certains se dressent et disent : "on est en train de nous exploiter". Ils vont demander réparation, aller aux prud'hommes, se servir des réglementations. La deuxième chose, c'est d'intervenir auprès des entreprises. Les services de l'État devraient envoyer un courrier à l'entreprise, pour lui faire comprendre que des soupçons pèsent sur elle, en lui disant : "attention, l'emploi de main d'œuvre, dans les marchés publics, est réglementé, veuillez nous faire savoir quels sont les salariés étrangers que vous employez". Si vous prévenez l'entreprise et qu'elle faute quand-même, la sanction va tomber deux fois plus. La prévention est capitale.

"On entend toujours les collectivités dire « il faut faire travailler les gens d'ici » !"

Quelle est votre position sur la question des appels d'offres ?

Nous avons toujours prêché pour prendre le mieux disant. D'ailleurs la loi incite les maîtres d'ouvrages à le faire. Le mieux disant, c'est celui qui présente le meilleur rapport qualité-prix. Bien sûr, c'est subjectif. Mais on

peut inclure des clauses. Par exemple, environnementales. Si l'entreprise vient de loin, on imagine qu'elle polluera davantage qu'une entreprise locale. On peut inclure aussi la clause d'insertion, le paiement de taxes locales et l'emploi de salariés sur le territoire. Ça fait cinq à six ans qu'on y travaille avec les collectivités territoriales... Ça ne rentre pas toujours dans les mœurs, la preuve, puisque sur ce chantier de la caserne des pompiers, on a pris le moins disant. Ce qui est curieux, c'est qu'on entend toujours les collectivités dire "il faut faire travailler les gens d'ici", on tombe sur des cas de travail non déclaré comme celui-là, et là on se dit : "ah, ce n'est pas une entreprise d'ici !". Là, non seulement elle n'était pas d'ici, mais elle employait des gens qui n'étaient même pas de son pays ! C'est ce qui nous révolte. On s'étonne du taux de chômage, mais c'est lié ! Forcément, ça pénalise l'emploi, aussi bien local que national.

Faut-il s'attendre à encore beaucoup d'affaires comme celle-ci ?

Je vais vous dire : cette affaire, c'est la partie émergée de l'iceberg. Là, c'est un marché public. Sur les marchés privés c'est une catastrophe. On n'a pas pris les bonnes mesures. On peut très bien imaginer un permis à points pour les entreprises. Celles qui n'auraient plus de points se verraient retirer le droit d'exercer par exemple. Il faut absolument travailler le volet législatif.

Propos recueillis par Fanny Linares

Les brèves de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat

Bilan artisan

Je veux quoi ? Je vaux quoi ? Besoin de faire le point sur votre carrière professionnelle ? Ce qu'il faut savoir pour évaluer vos compétences et faire le point sur vos projets. Le bilan de compétences est une démarche personnelle et volontaire pour vous orienter, vous reconverter, mieux gérer votre carrière ou encore déterminer vos besoins en formation. Que ce soit pour prendre du recul afin de réfléchir à ce que vous aimeriez faire ou pour faire face à une décision contrainte par l'environnement économique, le bilan de compétences vous permet de structurer

un ou plusieurs projets et de préparer le terrain avant de vous lancer.

Contactez-nous : Centre de bilan de compétences agréé de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat - Tél. : 04 68 35 87 98 - E-mail : centredabilan@cma66.fr

Formations pour les artisans, conjoints et salariés

Créer vos documents publicitaires

Connaître les bases de la communication commerciale : supports, avantages, coûts... Harmoniser vos documents commerciaux, définir vos messages, préparer vos supports pour

construire votre communication. Dates : 10, 11 février.

Pack Prévention : Anticipez pour mieux gérer

Baisse d'activité, tension de trésorerie, diminution de rémunération, n'attendez pas pour réagir ! Nous vous proposons 4 jours et demi de formation et de conseils individualisés pour déceler les signaux d'alerte et mettre en place un plan d'actions. Dates : 19, 26 février ; 5, 12, 19 (matin) mars.

Pack E-visible : Votre espace Web clé en main et opérationnel en huit jours de formation

Une formation pratique et un accompagnement personnalisé pour réaliser votre site Web hébergé, référencé et opérationnel, votre blog, votre page pour intégrer les réseaux sociaux. Acquérir les bons outils pour optimiser votre présence sur le Web : stratégie Web de l'entreprise, administration, animation, statistiques et analyse de la fréquentation. Dates : 23 février ; 2, 9, 16, 23, 30 mars ; 7, 9 avril.

Renseignements : Magali Costasèque
E-mail : magali.costaseque@cma66.fr
Tél. : 04 68 35 88 29
Site Internet : www.cma66.fr

Catherine Lair et Robert Massuet : "Écoutez et faites travailler nos entreprises"

La présidente de l'UPA et le président de la CAPEB ont récemment voulu adresser deux messages consécutifs aux responsables politiques des P.-O. À quelques semaines des cantonales et alors que la loi Macron s'invitait aux débats.

L'ACTUALITÉ permet parfois de compiler plusieurs sujets, comme ce fut le cas la semaine passée, d'une part avec la déclaration de Catherine Lair présidente de l'UPA, appelant à plus de considération pour les entreprises dans le débat économique. Et d'autre part avec l'affaire des 6 clandestins travaillant sur le chantier de la caserne des pompiers à Perpignan. Un sujet révélé par nos confrères de l'Indépendant le 28 janvier.

Commençons par Catherine Lair qui déclarait : "Nous ne pouvons plus nous contenter d'un programme économique à géométrie variable. Celui que la plupart des politiques en campagne proposent en ordre dispersé avec, pour ne citer que ces deux exemples, des comptes pénibilité et des dissertations sur le dialogue social complètement inadaptés à nos secteurs d'activités. Il faut un projet pour ce département qui soit capable de fédérer les forces



vives de l'artisanat, du commerce et de l'agriculture."

Ne plus ignorer les revendications des professionnels

Et Catherine Lair de rajouter à quelques semaines des cantonales : "Nous allons essayer d'organiser une rencontre allant dans ce sens avant le prochain suffrage. Car ceux qui légifèrent et ceux qui gèrent le territoire ne peuvent plus ignorer les revendications et les propositions des professionnels. La parole doit revenir aux entreprises. Ou bien l'économie de ce département déjà bien malmenée, ne tardera pas à faire long feu".

Les moins-disants sont rarement les plus vertueux

Et poursuivons par Robert Massuet, président de la Confédération artisa-

nale des petites entreprises du bâtiment (CAPEB), qui déclarait en réaction au contrôle effectué à la caserne : "On avait prévu. Et ça devait arriver. Parce que les moins-disant dans les appels d'offre sont rarement les plus vertueux dès qu'il s'agit de respecter la législation."

Du pain béni, en quelque sorte, pour la CAPEB, tout comme pour l'Union professionnelle artisanale (UPA) et la Chambre de Métiers des P.-O. qui ne cessent d'alerter depuis des années sur les dérives que peuvent susciter les appels d'offres accordés à des entreprises extérieures au département. Toujours selon Robert Massuet : "Bien sûr, les employeurs, ou plutôt les exploitants, de ces travailleurs clandestins ont pu remporter ce marché public parce qu'ils sous-payent leurs salariés et ne se soumet-

tent pas aux lois en vigueur imposées à la fois par la France et par l'Europe. D'où les distorsions permanentes que nous subissons, à fortiori en tant que frontaliers. Ce genre de pratique est non seulement illégal mais, de surcroît, il fausse les règles de la concurrence. Il est d'autant plus inacceptable quand les travaux ont été commandés par une collectivité."

Revoir les procédures d'appel d'offre

Une déclaration sans ambiguïté et un positionnement syndical qui en appelle au consulaire pour inciter les pouvoirs publics à agir : "Nous venons de demander à Gérard Capdet, président de la Chambre de Métiers, d'intervenir auprès des collectivités concernées, mais aussi auprès des services de l'État pour que soit mis bon ordre dans cette situation. Mais également pour que les procédures d'appel d'offre ne privilégient plus, à partir de maintenant, systématiquement le moins disant. Mais plutôt le mieux disant, donc les entreprises du département. Et ce, compte tenu de notre spécificité territoriale et des difficultés structurelles que traverse le secteur de l'artisanat".

Jean-Paul Pelras

Viticulture

Vins bios : 3 domaines récompensés dans les P.-O.

À l'occasion de la publication du palmarès du 8^e Concours international des vins biologiques, dans le cadre du salon Milleime Bio qui s'est déroulé à Montpellier du 26 au 28 janvier dernier ; on pouvait noter la présence de 3 vigneron bio parmi les lauréats.

UN résultat d'autant plus remarquable que 1 250 vins étaient en compétition ! Le jury était présidé par Toshio Matsuura, journaliste correspondant en France du magazine japonais Wands, la revue japonaise des vins et spiritueux.

Le Domaine Carle Courty, à Millas, a reçu une médaille d'argent pour sa cuvée Quentin de Côtes du Roussillon Villages Rouge 2012, un assemblage de carignan, grenache, syrah et mourvèdre élevé pendant 1 an en barriques.

Le Domaine de Besombes, à Salses, a reçu une médaille de bronze pour sa cuvée L'Esprit de Côtes du Roussillon Rouge 2012, un assemblage où la



syrah est dominante, passé en fûts de chêne en provenance de 2 terroirs celui très caillouteux du Mas St Michel à Salses, et d'un terroir calcaire de galets roulés dans l'Aspre.

Le Mas Peyre, à St Paul de Fenouillet, a reçu une médaille de bronze pour sa cuvée Promesse tenue de Côtes du Roussillon Villages 2013.

Une belle récompense pour ces vigneron indépendants et pour le vignoble bio départemental qui représente avec plus de 3 000 ha, 13 % de la surface viticole catalane.

Patrick Marcotte



69^e congrès des Producteurs de fruits

Les 28 et 29 janvier 2015, la Fédération nationale des Producteurs de fruits s'est réunie à Tulle afin, comme chaque année, de faire le point sur l'activité syndicale et les orientations syndicales à mettre en place pour les années à venir.

GÉRARD Majoral, secrétaire général de la FNPF, et Bruno Vila, secrétaire général de Légumes de France, ont participé à ce congrès afin de relayer les problématiques rencontrées par les producteurs des P.-O.

Le rapport d'orientation pose les priorités à mettre en place : économie, production et promotion.

En préambule, il convient de rappeler la place et l'utilité du syndicalisme : selon Luc Barbier, président de la FNPF, *"le syndicalisme est aujourd'hui un acteur essentiel car c'est à lui que revient la mission de défendre les producteurs en leur assurant le droit de produire"*. Les bases sont donc posées et le rapport d'orientation affirme l'utilité de l'investissement des organisations syndicales.

Accentuer les contrôles

L'économie : il faut assurer un cadre commercial renforcé et accentuer les contrôles. La profession ne peut plus tolérer le PAV (prix après-vente), pratique qui déstabilise le marché. En 2015, la FNPF propose la mise en place d'une discussion interprofessionnelle afin de trouver une solution efficiente et sécurisante permettant ainsi de vérifier que tous les produits qui circulent ont un acheteur, un bon de commande et un prix. Il faut que la politique publique soit capable de mettre en œuvre tous les moyens de vérifications de la bonne application de cette réglementation.

Dans le prolongement, la FNPF insiste sur le fait que la francisation (acte qui consiste à déclarer d'origine



Gérard Majoral, secrétaire général FNPF, Luc Barbier, président FNPF, Jacques Rouchaussé, président de Légumes de France et Bruno Vila secrétaire général Légumes de France

France des produits élaborés, en totalité, dans un autre pays) est un acte qui ne doit pas rester sans sanction. Pour ce faire il faut accentuer les contrôles. De plus cette pratique est aussi une désinformation du consommateur. Il est donc nécessaire de mieux informer les consommateurs sur l'origine des produits

Conforter le cadre réglementaire

La contractualisation, mise en place par la loi d'Avenir, reste un moyen de garantir au producteur une certaine sécurité. Pour cela, il convient de conforter le cadre réglementaire pour que ce dispositif corresponde à la réalité de la production de fruits et légumes et à ses contraintes.

Enfin, l'harmonie européenne devient une urgence pour la profession qui ne peut plus tolérer les pratiques de dumping économique dont le secteur des fruits a été victime l'été dernier.

En conclusion, il faut renforcer l'organisation économique au sein de l'OCM.

La crise de 2014 a, encore une fois, mis en évidence les distorsions entre les États membres de l'UE mais nous a aussi démontré à quel point les outils d'intervention face à des crises conjoncturelles sont inadaptés, tant au niveau national que communautaire.

Il est primordial de rappeler que les coûts de production ont des composantes trop disparates au sein de l'UE (coût du travail, réglementation environnementale...). Il faut, pour assurer la pérennité des exploitations agricoles, trouver un palliatif en attendant d'arriver à une réelle harmonisation.

Notons que les mesures de soutien à la production sont insuffisantes : plantations, rénovations des vergers et bien sûr les mesures de lutte contre les aléas climatiques. Il faut mettre en place une véritable politique de rénovation des vergers accompagnée de mesures efficaces pour assurer la protection des cultures.

Sécuriser la production

Enfin pour sécuriser la production, les outils de gestion de crises économiques doivent être adaptés au niveau national et communautaire : suivi des marchés, mesures permettant d'alléger les marchés adaptées aux pays d'origine. La FNPF souhaite qu'un chantier soit ouvert au niveau communautaire dans le cadre de la révision des mesures de l'OCM Fruits et Légumes pour revoir les outils de gestion de crise en les adaptant aux pays membres en vue d'une réforme offensive de ces outils et ce en attendant la mise en place d'un dispositif de concurrence loyale.

En conclusion, les producteurs de fruits ont besoin de l'Europe à condi-

tion que la construction d'une Europe unie dans ses pratiques se mette en place. En attendant, il faut instaurer des outils permettant l'adaptation d'une Europe à plusieurs vitesses.

Les faibles moyens de la filière limitent considérablement sa capacité à communiquer et mettre en avant tant les produits que leurs qualités. Les moyens manquent et pourraient manquer encore plus demain.

Il convient d'améliorer l'identification en magasin des produits et la communication faite à l'attention des consommateurs sur les conditions de production. Il est impératif de revenir vers un accompagnement des ventes en magasin au même titre que d'autres produits tels que la viande ou le fromage.

En conclusion, la FNPF et les professionnels engagés ont affirmé leur volonté de mobilisation auprès des instances de Bruxelles pour faire bouger les lignes et adapter la réglementation, liée notamment aux règles de concurrence, et permettre ainsi au collectif d'être plus efficace grâce à des marges de manœuvre (re)trouvées.

Attention à l'embargo russe

Lors de la présentation de ce rapport d'activité, Gérard Majoral a rappelé l'importance des orientations prises par la FNPF tant au niveau national qu'au niveau local. Selon lui, il faut donner de la visibilité aux producteurs et surtout faciliter la réalisation de projets. Dans notre département, si tous les projets fruits et légumes venaient à se réaliser, cela permettrait de créer entre 3 000 et 4 000 emplois. Sachant que nous sommes le département de France qui connaît le plus fort taux de chômage, il est nécessaire que tous nous travaillions en concertation pour être facilitateur pour notre agriculture et pour notre département. Le même constat se fait au niveau national, où, ne l'oublions pas, le secteur agricole représente en termes d'emploi trois fois plus que le secteur automobile.

Enfin, en clôture de ces journées de travail, les producteurs de fruits ont simplement lancé un message de désarroi et de craintes face à une situation économique très tendue suite notamment à l'embargo russe. Leur motivation était surtout de sensibiliser les pouvoirs publics au ressenti des producteurs et à leur appréhension face à la nouvelle campagne d'été.

Nathalie Capillaire
FDSEA 66



Adelfa 66 toujours bien présente malgré les tensions budgétaires

L'association départementale d'étude et de lutte contre les fléaux atmosphériques des Pyrénées-Orientales (Adelfa 66) gère le fonctionnement du réseau des postes anti-grêle du département. Le dispositif permet de minimiser les impacts en cas d'orage grêligène. L'assurance restant la meilleure couverture.

EN 2014, l'Adelfa 66 présidée par Claude Jorda, vice-président de la Chambre d'Agriculture, a assuré sans faille le déclenchement des alertes orages. Une année 2014 marquée par des grêles significatives mais sans commune mesure avec les cataclysmes connus chez nos voisins languedociens (Gard et Aude).

La meilleure méthode

Il existe plusieurs méthodes de protection contre la grêle, si la protection par filet est la meilleure, la méthode employée par l'Adelfa 66 est la plus sérieuse des méthodes globales agissant sur les nuages. Elle utilise les générateurs au sol d'iodure d'argent (cf. schéma).

Un réseau de 48 postes, répartis sur notre territoire, permet de diffuser, en cas d'orage, des millions de noyaux de congélation qui évitent que les grêlons de grosses tailles ne se forment. Ainsi, lorsque les conditions optimales sont réunies, les chutes de grêle sont soit annihilées, soit les grêlons sont de petites dimensions. Les postes sont tenus par des agriculteurs, bénévolement, ou par des employés communaux ou de coopératives. En 2014, le réseau s'est étoffé de deux nouveaux sites : ASA de Thuir à Camélas et Céret.

Les alertes sont désormais lancées directement par l'Anelfa, l'association nationale à laquelle les P.-O. ont adhéré cette année. L'apport de cette structure très "pro" est positif sur tous les plans.

En France (mais aussi en Espagne, aux États-Unis) plusieurs régions sont équipées de ce dispositif. Récemment l'Anelfa a rendu publique une communication scientifique prouvant l'efficacité du dispositif.

Son fonctionnement

Le conseil d'administration est composé de responsables agricoles (Chambre d'Agriculture, syndicats agricoles, organismes économiques), et de mem-

bres du Conseil Général des Pyrénées-Orientales. Ce dernier, représenté par Pierre Estève, vice-président du CG-66, appuie sans réserve la mission de l'association en apportant une grande part du budget. La Chambre d'Agriculture assure l'animation. L'Anelfa se charge des déclenchements des alertes grâce à un système d'appels automatiques.

Le rôle primordial des gérants de postes

Ce qui fait la force de l'Adelfa 66 c'est son réseau de bénévoles. Ils sont trop nombreux (plus de 150 !) pour tous les citer. Toujours présents, certains tous les jours depuis plus de 20 ans, toujours aimables, toujours réactifs, souvent intéressés par l'évolution de la météo et conscients de l'utilité de leur mission.

Une année 2014 orageuse !

La campagne 2014 a nécessité 39 mises en alerte du 3 avril à mi-octobre. C'est un chiffre moyen. Il y a eu plusieurs chutes de grêle. Le réseau était à chaque fois en alerte :

- 3 avril sur Elne (très faible).
- 12 juin sur Bouleternère-Ille (dégâts forts sur 300 ha) mais aussi sur Thuir, Estagel... C'est l'épisode qui a provoqué le plus de dégâts, très importants pour plusieurs arboriculteurs de la zone.
- Le 24 juin sur Espira : dégâts significatifs mais heureusement sur peu de surface.
- 1^{er} juillet sur Pézilla-Calce : peu de dégâts.
- 6 juillet sur Nord Est du département (Pia, Bompas, Perpignan, Rivesaltes, Estagel, Montner, Rasigueres...) dégâts significatifs mais sans commune mesure avec les dégâts subis, le même jour dans l'Aude.

Les alertes répétées et suivies ont assuré une protection efficace. Les précipitations importantes, avec de grosses gouttes, de petits grêlons sont des signes d'un territoire protégé.

Un coût élevé et un budget tendu...

Cette méthode ne souffre pas de demi-mesure : ou bien on active tous les postes à chaque alerte ou bien on abandonne le dispositif. Le choix du conseil d'administration est de jouer le jeu à fond à partir du moment où en début d'année le budget a été obtenu.

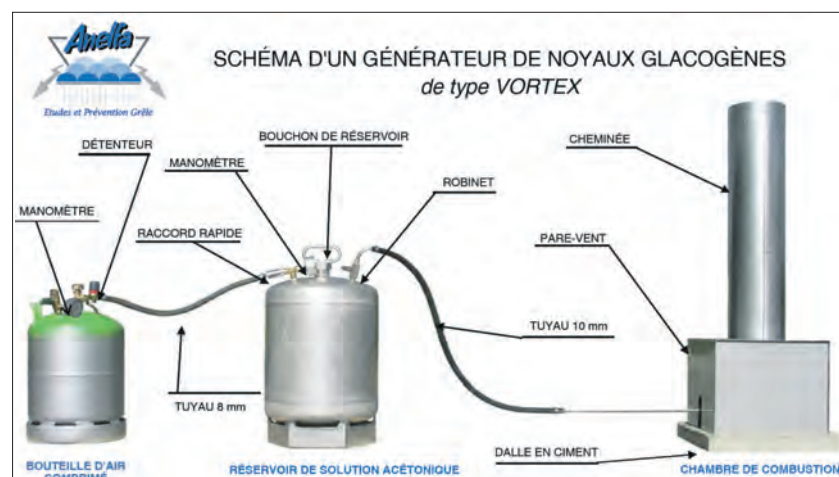
Chaque année depuis quelques temps la question se pose, et même en cours d'année lorsque des prévisions d'aides financières ne se concrétisent pas. C'est le cas en 2014, ce qui risque d'hypothéquer le redémarrage en 2015...

Le budget de l'association est d'environ 170 000 € environ par an. En début d'année un tour de table est fait avec les financeurs et partenaires. Jusqu'à présent il a permis de reprendre la protection chaque saison. Le Conseil Général assure un appui annuel (environ 122 000 €) sans faille depuis toujours. Les Communautés de Communes, GROUPAMA, depuis plusieurs années et PACIFICA cette année, financent aussi l'Adelfa 66. Une part importante est assurée par une cotisation volontaire professionnelle appelée en début d'année (environ 20 000 à 30 000 €).

Un budget qui assure au plus juste les dépenses annuelles, ce qui explique la prudence du conseil d'administration avant de s'engager.

Alain Halma,

directeur général adjoint



EN BREF

Entreprise

Point Information Transmission

Vous êtes à moins de cinq ans de la retraite et vous avez des interrogations sur la cessation de votre activité et de la transmission de votre exploitation telles que : À qui transmettre mon exploitation agricole ? Comment la transmettre dans les meilleures conditions ? De quelles aides et quels soutiens puis-je bénéficier ? Le service Entreprises de la Chambre d'Agriculture peut répondre à vos questions.

Le Répertoire : aide à l'installation ou cessation d'exploitation...

Propriétaires, exploitants agricoles : vous souhaitez céder votre exploitation (vente, location), des terrains ou des bâtiments agricoles ou d'habitation, vous recherchez un(e) associé(e)...

Candidats à l'installation en agriculture : vous souhaitez vous agrandir, restructurer votre exploitation, vous êtes à la recherche d'une exploitation en vue de votre installation... Le service Entreprises de la Chambre d'Agriculture peut vous aider grâce à son "Répertoire Départ-Installation".

• Pour les cédants, le Répertoire propose des candidats dont les projets, les motivations et les capacités financières ont été préalablement étudiés. Un audit gratuit de votre exploitation pourra être effectué afin d'en faciliter la reprise. Votre offre pourra également, si vous le désirez, faire l'objet d'une diffusion sur le site "repertoireinstallation.com".

• Pour les candidats, le Répertoire propose des exploitations ou des parcelles disponibles en location ou à la vente sur tout le département.

Pour tous renseignements complémentaires contacter le service Entreprises de la Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Orientales au 04 68 35 85 97 - service-entreprise@pyrenees-orientales.chambagri.fr.

Gérer mon exploitation

Consultez le site internet de la Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Orientales où vous trouverez dans la rubrique "Gérer mon exploitation" toutes les infos et contacts appropriés... La transmission d'entreprises, la reconversion bio, l'outil "mes parcelles", l'apprentissage, agriculteurs en difficulté... Et bien d'autres rubriques utiles.

Conférences technique Grenaches du monde

Lundi 9 février à 15 au restaurant le Clos de Lys à Perpignan. Le CIVR et la Chambre d'Agriculture vous convient à assister aux conférences techniques organisées dans le cadre de l'événement Grenaches du Monde. Les sujets suivants seront abordés pour des intervenants originaires de 3 grands terroirs d'expression du grenache :

- étude des descripteurs aromatiques et gustatifs identifiant les grenaches méditerranéennes en Catalogne (Joan Ignasi Domenech, Catalogne) ;
- réponses physiologiques et agronomique des vignes de Cannonau à l'irrigation (Luca Mercenaro, Sardaigne) ;
- quelle conduite adopter au vignoble pour limiter l'impact de la coulure (Marc Guichet, Pyrénées-Orientales).

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site www.grenachesdumonde.com

Vivre et construire avec le climat

L'heure actuelle est aux économies d'énergie et au développement durable. Le changement climatique est intimement lié à nos consommations d'énergie – ceci est confirmé par 3 000 des meilleurs chercheurs mondiaux.

IL n'y a guère que de pseudos scientifiques payés par de grosses firmes pour nier le changement climatique. L'impact du réchauffement se traduit par : la diminution des ressources en eau; l'extinction de certaines espèces; des vagues de chaleur, et quelque temps après une augmentation inéluctable des crues, des inondations et des tempêtes de plus en plus fréquentes; et enfin la montée du niveau des mers de 10 à 90 centimètres.

En fait, il faudrait, pour lutter efficacement contre le réchauffement, diviser par quatre nos émissions de gaz à effet de serre. Les accords de Kyoto et de Rio ont fixé des objectifs de limitation de gaz à effet de serre sauf les USA et la Chine qui ont refusé jusqu'ici de ratifier ce protocole cédant aux lobbies industriels. On sait qu'on met beaucoup d'espoir sur la rencontre des dirigeants de toute la planète en 2015 pour adopter en commun une position responsable. Cette réunion se tiendra fin 2015 à Paris à l'invitation du président Hollande.

La France pour sa part s'est engagée à réduire la consommation d'énergie des bâtiments (qui contribuent à 48,5 % de la consommation énergétique totale et pour 25 % à la production de gaz à effet de serre). La production de gaz à effet de serre provient essentiellement de l'utilisation du pétrole, du charbon et du gaz d'où le lien direct avec le chauffage des bâtiments.

Cette prise de conscience un peu tardive de la nécessité de prendre en compte les problèmes environnementaux a amené la France à mettre en place le Grenelle de l'environnement qui a été voté à l'unanimité de l'Assemblée nationale ce qui est regrettable c'est que les résultats n'ont pas été à la hauteur des espérances. Mais ces problèmes ne concernent pas uniquement les États, mais bien chacun d'entre nous, au niveau des consommations d'énergie. C'est donc nous tous élus, architectes, artisans, entrepreneurs, particuliers, en clair chacun d'entre nous, qui doit, par civisme et responsabilité (ne serait ce que par rapport aux générations à venir), œuvrer dans ce sens.

Les élus sont les premiers concernés au niveau de l'urbanisme (PLU ou POS ou Carte communale). Notre impératif est dans les décisions urbanistiques qui vont avoir des conséquences sur l'avenir des populations :

- réduire les consommations d'énergie à tous niveaux;

- économiser au maximum le recours aux énergies fossiles qui, elles, ne sont pas renouvelables comme le soleil, le vent ou le bois, mais un jour ou l'autre disparaîtront au niveau des ressources.

- assurer la préservation de la biodiversité qui fait la richesse de notre pays.

Baisser la consommation d'énergie doit être un état d'esprit, une attitude, une préoccupation de tous les instants. Quelques exemples simples : au niveau des plans d'urbanisme il faut éviter les longs déplacements, construire au plus proche des centres villes : en un mot éviter l'étalement urbain. De même, il faut également veiller à ne pas consommer des terres agricoles arables pour les besoins de la construction. Il faut enfin concevoir des constructions :

- qui prennent en compte le climat, le vent, l'implantation orientée de préférence au Sud (c'est 50 % d'économie d'énergie sur le poste chauffage);

- qui limitent les déplacements;

- qui préviennent la récupération de l'eau de pluie (pour éviter l'utilisation de l'eau potable pour l'arrosage par exemple);

- le plus isolées possible (avec double ou triple vitrage) pour le confort des habitants.

Les architectes et tous les acteurs de l'acte de bâti doivent en être conscients, car en tant que maîtres d'ouvrage ce sont les premiers respon-

sables. Adopter une attitude écocitoyenne, c'est tout simplement, avoir une démarche respectueuse de l'homme et de son environnement naturel. Le choix du terrain, sa localisation, l'implantation, l'orientation de la construction, le choix des matériaux, des sources d'énergies, tout cela a des répercussions sur les modes de vie et la santé des habitants, mais aussi sur l'équilibre de la planète. Vivre et construire avec le climat est un impératif. C'est le sens de notre engagement pour un habitat écoresponsable. C'est à dire ancré dans un territoire, écologiquement soutenable, et économiquement viable.

Voilà les principes de base de l'écoconstruction qui fait appel à la lutte contre la précarité énergétique (avec l'aide financière du Conseil Général, le chèque isolation) et qui en définitive permet des économies au niveau des familles et donc leur restitue du pouvoir d'achat. Toutes ces orientations pour le développement durable ne peuvent se réaliser qu'avec la participation de chacune et chacun d'entre nous, dans sa vie quotidienne. Il est souhaitable que tous nous comprenions l'intérêt de cette démarche éco-citoyenne.

Pierre Estève

vice-président du Conseil Général

Préservation du foncier agricole : les jeunes agriculteurs mobilisés

À l'occasion de l'année internationale du sol en 2015, le rapport d'orientation des Jeunes Agriculteurs est consacré à la préservation du foncier agricole. Les Jeunes Agriculteurs de la région Languedoc-Roussillon sont pleinement mobilisés.

LA question du foncier agricole est préoccupante pour notre agriculture mais aussi pour notre alimentation. En effet, ces terres agricoles sont nécessaires à l'indépendance alimentaire de la France et au rééquilibrage de sa balance commerciale, mais aussi au dynamisme des territoires et au maintien de la biodiversité. Certains terrains sont devenus des friches ou sont inexploités, d'autres sont soumis à la spéculation foncière et sont l'objet de fortes convoitises immobilières. Le foncier agricole français subit un grignotage continu,

souvent sur les terres les plus fertiles. À l'heure actuelle, les espaces agricoles régressent d'environ 80 000 hectares par an, soit l'équivalent d'un département tous les 7 ans ou une perte de 3 exploitations par jour !

Comment, dans ces circonstances, envisager l'avenir de nos agricultures et nos territoires ?

Installation et foncier

La rareté du foncier agricole constitue un frein essentiel à l'installation, entraînant notamment une mise en concurrence des agriculteurs entre eux, et avec d'autres secteurs d'activité. Les causes sont différentes selon les territoires et les moyens pour lutter efficacement contre ce phénomène le sont tout autant. C'est pourquoi les Jeunes Agriculteurs de la région Languedoc-Roussillon se mobilisent pour faire entendre, comprendre et reconnaître les problématiques qui touchent spécifiquement notre région au niveau national. Aussi, une délégation des

Jeunes Agriculteurs de la région Languedoc-Roussillon a rencontré lundi 19 janvier les élus nationaux en charge du rapport d'orientation de Jeunes Agriculteurs.

Tout d'abord, la forte spéculation sur le foncier agricole en vue d'un potentiel changement de destination écarte les agriculteurs de toute possibilité d'acquisition foncière, mettant en péril leur projet sur le long terme. À ce problème, pas de solution miracle : la problématique reste entière en cas d'acquisition par investisseurs hors agricole puisqu'est alors perdue toute maîtrise de la destination à terme de ces terres.

Les jeunes agriculteurs ont également expliqué les multiples contraintes qui s'imposent à eux, entre la loi littorale qui interdit la construction de bâtiments agricoles et d'habitations, mais aussi de logements décents pour les saisonniers, la compensation environnementale qui transforme 1 hectare consommé par les

grands travaux en 4 hectares de terres agricoles sanctuarisées, ou encore le boisement compensateur qui limite la reconquête par ailleurs d'un espace auparavant souvent agricole.

Enfin, les impacts de la dévalorisation dans la PAC, et notamment à travers l'ICHN, des surfaces peu productives qui sont le cœur de l'autonomie fourragère de nos exploitations extensives ont été débattus. Si ces jeunes sont convaincus de l'urgence de la préservation du foncier agricole pour la pérennité de notre agriculture, l'inquiétude reste entière quant à un possible rééquilibrage du rapport de force établi et largement dominé par les autres secteurs. Le travail de construction de propositions pour la préservation du foncier agricole se poursuit et se traduira par l'adoption du rapport d'orientation du 16 au 18 juin au Mans lors du Congrès national des Jeunes Agriculteurs.

JALR

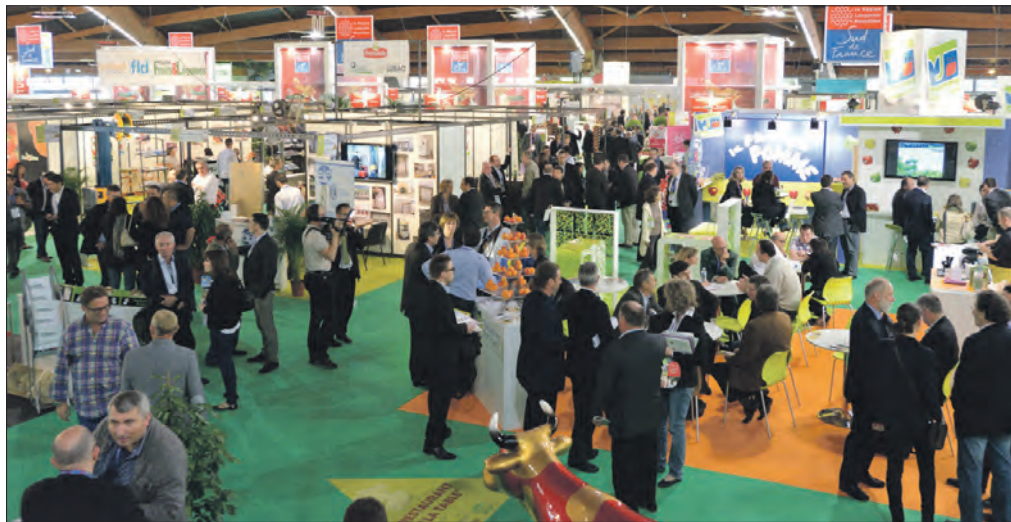
MedFEL : cette année, il y aura aussi le matériel

L'ouverture de MedFEL Tech est la principale innovation de MedFEL, le rendez-vous international d'affaires des fruits et légumes qui se tient du 21 au 23 avril 2015 au Parc des Expositions de Perpignan.

À 7^e édition élargit son offre aux professionnels du conditionnement à l'emballage en passant par les semenciers, les obtenteurs et la chaîne du froid.

MedFEL 2015 propose pour la première fois une offre exhaustive et internationale. En intégrant les professionnels en amont de la production qui s'ajoutent aux professionnels de la logistique et de la chaîne du froid déjà présents à MedFEL, l'ensemble de la filière fruits et légumes est représenté cette année à Perpignan.

En lançant MedFEL Tech, le nombre d'exposants et de visiteurs de MedFEL devrait naturellement augmenter. L'objectif est de regrouper une cinquantaine d'exposants de la sphère technique pour lesquels sont sélectionnés



une trentaine d'acheteurs spécifiques. Lors de la 6^e édition, 5 315 visiteurs étaient à Perpignan parmi lesquels les acheteurs les plus importants de la filière fruits et légumes et 241 exposants du bassin méditerranéen avaient participé.

MedFEL Tech pour gagner en compétitivité

"Nous étions sur l'aval, nous intégrons désormais l'amont", explique

Chantal Passat, la présidente du Comité d'organisation de MedFEL. "MedFEL Tech doit être un nouvel outil pour les entreprises de la filière fruits et légumes afin de stimuler leur productivité. Il doit répondre à leur besoin d'innovation qui tient une place essentielle dans la compétitivité de la filière, notamment pour maintenir une position forte sur les marchés d'exportation et répondre à l'évolution des attentes des consommateurs."

Pour Chantal Passat, MedFEL Tech ancre davantage encore MedFEL dans l'Euroméditerranée. "En complétant notre offre avec MedFEL Tech, nous gardons notre cap de développer les relations économiques entre les pays de l'Union pour la Méditerranée car le Sud de la Méditerranée est en demande d'échanger sur les différentes compétences techniques."

Organisé par Sud de France Développement pour la Région Languedoc-Roussillon, MedFEL met les pommes à l'honneur en 2015. Placé pour la quatrième année consécutive sous le haut patronage du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, le rendez-vous international d'affaires des fruits et légumes se tient du 21 au 23 avril 2015 au Parc des Expositions de Perpignan.

Cuma des P.-O. : bilan de la journée réglementation

Les Cuma des Pyrénées Orientales ont participé à deux journées sur le thème de la réglementation routière et la conformité des matériels agricoles les 12 et 13 janvier derniers à Prats de Sournia (Fenouillèdes), Real et Err (Cerdagne-Capcir).

EMMANUEL Colin, référent machinisme de la FRCuma et Nicolas Garcia, conseiller en prévention de la MSA Grand Sud, sont intervenus lors de cette rencontre au cours d'une réunion en salle et une visite du matériel des Cuma a été réalisée.

Emmanuel Colin a présenté la réglementation concernant l'éclairage et la signalisation du matériel, en détaillant quelles sont les obligations pour les matériels traînés (feux, catadioptrés triangulaires...) et pour les matériels portés en cas de dépassement en longueur et en largeur (plaques ou bandes rouges et blanches, catadioptrés). Il a également rappelé les conditions qui nécessitent la mise en place d'un convoi agricole, ainsi que les règles concernant les permis de conduire.



Nicolas Garcia a rappelé les principaux risques professionnels, en s'appuyant sur les statistiques réalisées par le service prévention de la MSA, qui permettent de mieux connaître les situations les plus dangereuses et les accidents récurrents. Il a rappelé les possibilités d'aides financières qui peuvent être accordées par la MSA aux employeurs de main d'œuvre lorsqu'ils réalisent un investissement qui permet de réduire la pénibilité du travail (siège pneumatique, amélioration des conditions de travail lors du contact avec les animaux, aménager les équipements de travail mobiles afin de prévenir les risques machine et les risques liés à leur déplacement, inves-

tissement permettant la réduction des gestes répétitifs, etc.).

Une Cuma mixte

Le tour du matériel a été fait sur trois Cuma : la Cuma Somoreil, la Cuma des Vignerons de Prats et la Cuma Cerdamont. Le parc de matériel est assez conséquent sur ces trois Cuma qui ont principalement une activité d'élevage :

matériel de fenaison, matériel d'épandage, travail du sol et de semis, de récolte.

La Cuma Somoreil est particulièrement équipée pour le transport du bétail et du foin, les exploitations des éleveurs se situant sur deux sites très éloignés (80 km) : à Real dans le Capcir et à Sournia dans les Fenouillèdes, le bétail et le foin étant transportés à chaque saison d'un site à l'autre. La Cuma Cerdamont a un salarié permanent qui effectue les travaux d'ensilage du maïs pour les adhérents. La CUMA des Vignerons de Prats et une Cuma mixte arbo-viti-élevage, les exploitants ayant diversifié leur production, elle est notamment équipée d'une machine à vendanger.

LE SAVIEZ-VOUS ?

L'employeur fixe l'ordre et la date des départs en congés

En principe, c'est l'employeur qui fixe la date et l'ordre des départs en congés, après avis, le cas échéant, des délégués du personnel, sauf si un usage ou une convention collective prévoit des dispositions particulières. Le salarié ne peut donc pas décider lui-même de ses dates de congés. Il doit néanmoins être informé de son départ en vacances au moins un mois à l'avance.

Par ailleurs, pour fixer l'ordre des départs, l'employeur doit tenir compte :

- de l'ancienneté des salariés ;
- le cas échéant, de leur activité chez un ou plusieurs autres employeurs.

D'autres critères peuvent être pris en compte, comme les charges de famille, les dates de garde pour les salariés divorcés.

Cela étant, les conjoints et les partenaires liés par un Pacs travaillant dans la même entreprise ont droit à un congé simultané.

Nathalie Capillaire, FDSEA 66

Pour tous renseignements en droit social, contactez Sophie Palotis (04 68 51 39 11)

Le billet champêtre**Chandelles**

Voici donc venu le mois des chandelles qui fait sauter les crêpes sans que la chandeleur ait un quelconque rapport avec la dite bougie. Celui de quelques stalactites menaçantes qui tombent des remises agricoles ou glissent sur la pierre polie des lavoirs désertés. Pour rédiger ce propos, j'avais le choix entre les multiples déclinaisons que l'on prête à ce moyen d'éclairage, autrefois équipé d'une mèche sertie dans un jonc, et quelques dictons de saison qui tombent comme à Gravelotte dès que, sous un ciel anthracite, apparaissent les grands frissons. J'ai donc opté pour la seconde occurrence. Avec pour inaugurer cette bordée de proverbes, celui qui dit que février, le plus court des mois, est, de tous, le pire à la fois. Arrive ensuite en bonne place : "Sème tes oignons à la sainte Agathe, ils deviendront comme le cul d'une chatte." Comprenez une chèvre, selon le parler picard. Dans la foulée nous trouvons :



"À la saint Florent le froid cesse ou reprend". Et le non moins célèbre adage : "S'il neige à la saint Onesime, la récolte est à l'abîme". Sans oublier celui-ci, pour la saint Valentin : "S'il ne fait froid le jour d'Adam et d'Eve, vingt jours trop tôt montera la sève". Ce qui nous ramène, allez donc savoir pourquoi, à nos histoires de chandelles et à ceux qui la tiennent de la sainte Ignace, quand tout est de glace à la Sainte Honorine, quand bourgeoise l'aubépine. Étrange objet en effet qui brûle par les deux bouts et éclaire en se consommant. Dans le clair-obscur de ces ténèbres appétissantes où l'on dit des dames et des dentelles qu'elles sont plus belles à la chandelle.

Jean-Paul Pelras

AVIS

MARIEFRED
SAS au capital de 1 000 euros
Siège social : 137 avenue Les Hauts de Canet
Malibu Village - 66140 CANET EN ROUSSILLON
AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à PERPIGNAN du 23 janvier 2015, il a été constitué une société ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : MARIEFRED

Forme sociale : société par action simplifiée

Siège social : 137 avenue Les Hauts de Canet, Malibu Village, 66140 CANET EN ROUSSILLON

Objet : la société a pour objet : grande restauration, et en général toutes activités accessoires. Achat, location et ventes de tous produits et matériels se rattachant à l'objet social.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Date de clôture de l'exercice social : 30 septembre.

Capital : 1 000 euros

Président : Madame LEONARD Marie Vita, demeurant à PERPIGNAN (66100), 5 square Saint Marsal.

Directeur général : Monsieur DE CELLES Frédéric Emile Henri demeurant à PIA 66380, 14 rue Georges Brassens.

La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de PERPIGNAN.

Pour avis, le président

ERRATUM

Dans la parution de L'Agri du 22/01/15, l'acte sous seing privé de constitution de la SAS CEIL POUR CEIL est en date du 8 janvier 2015 et non du 6 janvier 2015.

EARL DEL MOULI
Exploitation agricole à responsabilité limitée
au capital de 15 244,90 euros
2 Carrer de l'Hostal - 66130 CORBERE LES CABANES
415 361 518 RCS PERPIGNAN

Aux termes d'une délibération en date du 29 décembre 2014, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Monsieur Marc ANGELEU de ses fonctions de gérant à compter du 31 décembre 2014 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.

Pour avis, la gérance

SCP JP AMIGUES - JP CALDERON, Notaires
3 Boulevard Voltaire, BP 31 - 66201 ELNE CEDEX

SCI SANTA MAESTRIA
S.C.I. au capital de 1 524,49 euros
RCS Perpignan 344 165 147

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 28/01/2015, il a été décidé de transférer le siège social du : 2 rue du Madeloc, 66180 VILLENEUVE DE LA RAHO au 9 route de Bages, 66180 VILLENEUVE DE LA RAHO, à compter du 28/01/2015 et de modifier l'article I des statuts en conséquence.

Pour avis.

SARL JVVA
Au capital social de : 2 000 euros
Siège social : 5 Boulevard du Port - 66420 Le Barcarès
RCS 750 845 216

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

D'un procès verbal de délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 21 janvier 2015, il résulte qu'il a été décidé de procéder :

- au transfert du siège social, le nouveau siège est fixé : Lieu dit "LA TOURRE", Zone artisanale La Tourre, Route de Barcarès - 66250 St Laurent de la Salanque.

L'article des statuts relatif au siège social a été modifié en conséquence.

Les formalités de dépôt et de publicité seront effectuées au greffe du Tribunal de commerce de Perpignan.

Pour avis

SELARL CÉLINE DONAT & ASSOCIÉS
9, rue Pierre Ramell - 66027 PERPIGNAN CEDEX
Avocats au barreau des Pyrénées-Orientales

FL PO EXPLOITATION
Société à Responsabilité Limitée au capital de 1 000 €
Siège social : ZA rue Henri Marchal,
66510 SAINT HIPPOLYTE

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la SARL. "FL PO EXPLOITATION", société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 1 000 euros, dont le siège est Zone artisanale, rue Henri Marchal à Saint Hippolyte (66510). Elle a pour objet l'exercice des activités agricoles définies par l'article L311-1 du Code rural pour les produits végétaux, ainsi que l'activité d'achat vente en gros de fruits et légumes, de leur conditionnement, et toute activité connexe et accessoire. Elle a été constituée pour une durée de 99 ans à compter de son immatriculation et a pour gérant non associé désigné statutairement pour une durée indéterminée, Monsieur Stéphane DURAND demeurant 23, avenue Aristide Briand à Perpignan (66100).

Pour avis. M. Stéphane DURAND, gérant statutaire

SARL CLAIRA PLATRERIE
15 rue Lo Pilo - ZA La Gran Selva 2 - 66530 CLAIRA
RCS PERPIGNAN B 529 393 563

MODIFICATION

Par décision de l'assemblée des associés en date du 26/01/2015, il a été décidé de transférer le siège social du 15 rue Lo Pilo, ZA La Gran Selva 2, 66530 CLAIRA au 140 avenue de Castres 81660 PONT DE L'ARN. En conséquence l'article 4 des statuts sera modifié.

Pour avis, la gérance

FIN DE LOCATION-GÉRANCE

Le 31 décembre 2014, à la mairie de Cassagnes (66), a été convenu de la rupture du bail signé le 01/11/2012 visant la location gérance du bar, licence IV, situé 6 rue des Capitelles, à Cassagnes (66720), entre monsieur le maire Francis Izart et madame Diane Mercier (à faire valoir ce que de droit).

CONSEIL GÉNÉRAL DES PYRÉNÉES-ORIENTALES**Approbation : Budget primitif 2015****MISE À DISPOSITION DU PUBLIC**

Le Conseil Général a approuvé, par délibération N°1 du 05 janvier 2015 : le Budget Primitif. Ce document budgétaire est tenu à la disposition du public aux Archives Départementales (de 9 h à 17 h).

SCP JP AMIGUES - JP CALDERON, Notaires
3 Boulevard Voltaire, BP 31 - 66201 ELNE CEDEX

AMÉNAGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Jean-Philippe AMIGUES, Notaire associé à ELNE (66200), 3 Boulevard Voltaire, le 28 janvier 2015, a été reçu un acte aux termes duquel, au régime légal de la communauté réduite aux acquêts, de :

M. Gérard Antoine Joseph BENIERE, retraité, né à TERRENOIRE (42100) le 18 février 1948, et Mme Monique Nicole Georgette RENOARD, retraitée, son épouse, née SAINT-BOINGT (54290) le 3 mars 1949, demeurant ensemble à LATOUR-BAS-ELNE (66200) 38, Allée de la Forêt

Mariés sans contrat à la mairie de MAILLÉRONCOURT-SAINT-PANCRAS (70210) le 7 août 1971 sous le régime de la communauté d'acquêts,

A été ajoutée une clause de préciput sur la résidence principale des époux, avec son mobilier.

Les éventuelles oppositions des créanciers à cet aménagement, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial à ELNE, où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, le notaire

CONVOICATIONS

LES VIGNERONS DES ALBÈRES
Route de Brouilla - 66740 ST GENIS DES FONTAINES
Agrément n° : 66-21 du 13 mai 1948

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Les associés coopérateurs de la SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE DE VINIFICATION "LES VIGNERONS DES ALBÈRES" sont convoqués en assemblée générale extraordinaire le **jeudi 24 février 2015 à 17 heures 30**, à Laroque des Albères, Salle Cami Clos, dit salle du Bridge, rue Carrer Del Sol (en face de la pharmacie) pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Modification des statuts article 21-1 composition du conseil d'administration :
- Modification du nombre de membres du conseil d'administration

Signature des feuilles de présence à présence à partir de 17 h 20

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Les adhérents de la cave des Vignerons des Albères sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le **jeudi 24 février 2015 à 17 heures 30**, à Laroque des Albères, Salle Cami Clos, dit salle du Bridge, rue Carrer Del Sol (en face de la pharmacie).

Signature des feuilles de présence à présence à partir de 17 h 20.

ORDRE DU JOUR :

- Rapport d'activité du conseil d'administration
- Rapport sur les comptes de l'exercice 2013/2014
- Rapport du commissaire aux comptes.
- Approbation des comptes et quitus aux administrateurs.
- Renouvellement des rémunérations des récoltes en plusieurs catégories
- Renouvellement du 1/3 des membres du C.A
- Vote des résolutions.
- Questions diverses

Le président

SCI Château La Roca & SCI Château Montesquieu

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Les associés de la S.C.I Château la Roca et de la S.C.I Château Montesquieu sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le **jeudi 24 février 2015 à 17 heures 30**, à Laroque des Albères, Salle Cami Clos, dit salle du bridge, rue Carrer Del Sol (en face de la pharmacie).

Ordre du jour :

- Affectation du résultat de l'exercice
- Quitus à donner au gérant
- Questions diverses

Les coopérateurs ont la faculté, à partir du quinzième jour précédant l'assemblée générale de prendre connaissance des comptes au siège social de la cave des Vignerons des Albères et de déposer les candidatures au poste d'administrateur.

Les gérants



La Chambre d'Agriculture Roussillon est certifiée pour ses activités de conseil.
Nos engagements qualité sur notre site Internet

Édition Chambre d'Agriculture Roussillon.

Établissement agréé par le ministère de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques N° agrément IF01762. Conseil collectif.

Rappel : Les conseils phytosanitaires font notamment référence au Bulletin de santé du végétal (BSV) le plus récent. Respecter la réglementation en vigueur (voir arrêté du 12 septembre 2006) concernant l'utilisation des produits phytopharmaceutiques (voir les guides de protection disponibles, ils détaillent également les substances actives des produits cités), à savoir : les conditions de mélange, les ZNT, les DAR, les délais de rentrée dans les parcelles, les conditions climatiques. Respecter les consignes de sécurité et utiliser les protections individuelles adaptées (voir étiquettes, fiches de sécurité de chaque spécialité commerciale) le stockage des produits, règles d'hygiène, de protection et de sécurité (utiliser les protections individuelles adaptées), les conditions de mélange, les phrases de risque, la protection des pollinisateurs, les précautions lors du traitement (les ZNT, les DAR, les délais de rentrée dans les parcelles, les conditions météorologiques), conditions de remplissage, rinçage et lavage du pulvérisateur...

Utilisation et choix des produits phytosanitaires

Veiller à la qualité de la pulvérisation en maintenant un matériel bien réglé et adapté. Pour une efficacité optimum, respecter les doses, les stades, les cadences, les mouillages. Les produits mentionnés dans cette fiche ont été choisis parmi les spécialités commerciales ayant une AMM (Autorisation de mise sur le marché) et dans un souci d'efficacité maximum dans la limite des risques résidus. Les traitements sur des plantes en état de stress ou réalisés en conditions climatiques extrêmes (chaleur ou froid) peuvent provoquer des phytotoxicités.

Les mélanges de produits sont réglementés (Arrêté du 7 avril 2010) en fonction de la toxicité des produits. Repérer les phrases de risque sur l'étiquette. Les D.A.R. (délais avant récolte) doivent être respectés.

Conseil à l'irrigation

Valeurs d'ETP mesurées du 21 au 31 janvier 2015

| 1mm = 10 m ³ /ha | PLUVIOMÉTRIE EN MM | ETP EN MM |
|-----------------------------|--------------------|-----------|
| Alénya | 12,5 | 17,4 |
| Perpignan | 21,2 | 27,3 |

Valeurs d'ETP prévisionnelles du 5 au 11 février à Perpignan

| ETP journalière moyenne en mm | | 2,5 |
|-------------------------------|---------------|-----|
| Écart | Tramontane | +1 |
| | Dominante Est | -1 |
| | Tx < 10 | -1 |

Nota bene : dans la bande littorale et en moyenne vallée de la Têt, les valeurs journalières sont inférieures de 10 % à celles de Perpignan et de 20 % en Conflent et en bas Vallespir

Les coefficients culturaux : Artichaut : 1 - Salade : 0,8

Cotations fruits et légumes

Relevé des cotations RNM Perpignan Stade expédition région Roussillon
Semaine 5 - Du 26 au 30 janvier 2015

| Valeur moyenne quotidienne. Les prix sont en euros | lun | mar | mer | jeu | ven | moy. |
|--|------|------|------|------|------|------|
| CÉLERI-BRANCHE vert Roussillon cat.I colis 5 kg : le kg | 0,72 | 0,72 | 0,72 | 0,72 | 0,72 | 0,72 |
| CHICORÉE frisée roussillon cat.I colis de 8 : la pièce | 1,20 | 1,20 | 1,10 | 1,10 | 1,10 | 1,14 |
| CHICORÉE scarole roussillon cat.I colis de 8 : la pièce | 1,20 | 1,20 | 1,10 | 1,10 | 1,10 | 1,14 |
| LAITUE batavia blonde Roussillon cat.I + 350 g colis de 12 : la pièce | 0,40 | 0,40 | 0,38 | 0,38 | 0,38 | 0,39 |
| LAITUE feuille de chêne blonde roussillon cat.I + 350 g colis de 12 : la pièce | 0,53 | 0,50 | 0,49 | 0,49 | 0,49 | 0,50 |
| LAITUE feuille de chêne rouge Roussillon cat.I + 350 g colis de 12 : le kg | 0,51 | 0,50 | 0,48 | 0,48 | 0,48 | 0,49 |
| LAITUE pommée Roussillon cat.I + 350 g colis de 12 : la pièce | 0,53 | 0,50 | 0,49 | 0,49 | 0,49 | 0,50 |

Conseils en agriculture raisonnée et biologique

Élaborés par les techniciens des services viticulture, arboriculture et maraîchage de la Chambre d'Agriculture Roussillon avec la collaboration de la Sica CENTREX et de SUDVINBIO et avec les observations des partenaires locaux des OP et de la distribution.

MARAICHAGE

Artichaut

Tordeuse

Des larves de tordeuse (*Cnephiasia chrysanthæana*) ne vont pas tarder à arriver sur les parcelles entourées de haies.



Une fois installées dans le capitule, aucun traitement efficace homologué n'existe. Pendant la courte période de migration (la larve se "jette" à l'aide d'un fil sur l'artichaut à partir d'une haie), les larves sont assez sensibles. Une fois cachées dans le capitule, elles sont très protégées et pratiquement "invincibles". Decis (s.a. deltaméthrine) est homologué contre la tordeuse à 0,5 l/ha. En alternative, les différentes préparations de *Bacillus thuringiensis* (p.e. le Delfin à 0,6 kg/ha) ainsi que le Success 4 (identique au Musdo 4, s.a. spinosad, à 0,2 l/ha) utilisées contre les noctuelles ont un effet secondaire sur les larves.

Oïdium - Mildiou

Le développement des deux maladies est très lent voire inexistant. Les températures annoncées pour les prochains jours ne sont pas favorables.

Un suivi régulier est cependant fortement recommandé. En cas de développement de taches sur des nouvelles feuilles, un traitement est possible pour l'oïdium p.e. le Systhane New (m.a. myclobutanil) à 1,66 l/ha ou pour le mildiou le Coach+ (s.a. diméthomorphe et pyrachlostrobine.) à 2,5 l/ha.

En alternative, un traitement au LBG 01F43 (identique à Etonan) à 3,5 l/ha, s.a. phosphanate de potassium peut avoir un effet bénéfique en tant que Stimulateur de défense naturelle (SDN).

Dégâts de pies



Des dégâts causés par des pies ont été constatés. Les dégâts sont indirects. Ces oiseaux ne consomment pas directement les capitules mais sont plutôt à la recherche de chenilles et autres insectes. Les dégâts peuvent être considérables dans certains cas. Les seuls moyens autorisés contre les pies sont "alternatifs", p.e. un épouvantail.

Fertilisation

Attendez d'avoir le 1^{er} capitule en fonds de rosette suffisamment développé (gros mandarine) avant d'entamer les premiers apports notamment en azote, car effectués trop tôt on risque de favoriser le développement végétatif au détriment de celui du capitule. Les apports azotés devraient prioritairement être raisonnés en fonction d'un Ntest permettant de situer le niveau en azote du sol.

Salade

Botrytis

Le développement du botrytis, déjà bien présent, est à surveiller de près, surtout dans les serres. Le Botrytis s'installe sur les nécroses physiologiques (Tip Burn, dégâts de gel...) et sur les dégâts de noctuelles. Pour une bonne efficacité, utilisez les anti-botrytis seuls à un mouillage de 500-700 l/ha maximum, sans faire ruisseler. Le Signum à 1,5 kg/ha (boscalid + pyrachlostrobine) (attention, 2 traitements par an sur la même parcelle) ou le Scala (= Toucan, s.a. pyriméthanol) à 2 l/ha sont efficaces. Pas d'alternative.

Bremia (*Bremia lactucae*)

Le bremia est toujours présent sans trop de développement. L'aération des abris est d'une importance primordiale pour combattre cette maladie. Programmez les arrosages plutôt le matin.

Si besoin, un traitement avec l'Infito (s.a. fluopicolide + propamocarbe) à 1,6 l/ha est efficace.

En alternatif, l'application LBG 01F34 (identique à l'Etonan, m.a. phosphanate de potassium) est une bonne option, à appliquer en préventif ou dès l'apparition des premières taches.

Pucerons

Les pucerons sont présents dans des proportions importantes, sur plus d'un quart des plantes dans certains cas. En cas de nécessité, un traitement est possible avec par exemple le Supreme (s.a. acetamipride) à 0,25 kg/ha ou l'Actara (s.a. thiametoxam, 1 application/culture autorisée) à 0,2 kg/ha. Aucune alternative n'est pour le moment disponible.

Virus

Le nombre de sites contaminés par le "Big Vein" (BV) et "Taches orangées" (TO) est en augmentation. Les laitues, sur plusieurs sites inondés en décembre, sont contaminées par les deux ou un des deux virus. Des contaminations jusqu'à 15 % (TO) et 20 % (BV) sont rapportées. Cette maladie est favorisée par des conditions difficiles. Aucun traitement n'est possible.

Oïdium

L'oïdium est présent sur certaines parcelles de scarole et laitue. Dès l'apparition des premières taches, un traitement est fortement recommandé. Sur laitue, seul l'Oïdiol (soufre trituré) poudrage 20 kg/ha et le Pre-Vam (huile essentielle d'orange douce) à 3 l/ha sont homologués.

Sur scarole frisée, le Microthiol Spécial DG à 10 kg/ha (soufre trituré) ou le Prev-Am sont autorisés.

Cette rubrique évoque les principaux sujets. La liste n'est pas exhaustive. Pour plus de détail, demandez à recevoir les notes phytosanitaires de la Chambre d'Agriculture Roussillon en viticulture (Terroirs), arboriculture (Horta del Rossello) et maraîchage (Flash info serres et plein champ). Gratuit par mail pour les agriculteurs : revue@pyrenees-orientales.chambagri.fr

Le top 3 de la région GNIS Sud-Ouest (Languedoc-Roussillon, Midi Pyrénées et Aquitaine) : betteraves, maïs et oléagineux !

CE jeudi 15 janvier a eu lieu la conférence de presse annuelle de la délégation GNIS Sud-Ouest. Gérard Crouau, délégué régional GNIS Sud-Ouest, a présenté les chiffres locaux pour la campagne 2013-2014. Delphine Guey, responsable des affaires publiques et presse du GNIS, a dévoilé, quant à elle, les grands enjeux d'aujourd'hui et de demain dans la filière française des semences.

Première région de production des semences !

La région GNIS Sud-Ouest foisonne d'espèces d'une grande diversité. En surface de production de semences, certaines plantes tiennent le haut du pavé ! Ainsi, le maïs, les oléagineux, les betteraves portes-graines, le blé dur et les potagères arrivent en première position, permettant ainsi à cette région d'être la première zone de production française avec 108 693 hectares de surface de multi-

plication de semences pour la campagne 2014-2015.

Et c'est donc sans surprise que l'on retrouve la plus grosse concentration d'agriculteurs-multiplicateurs pour ces espèces. Ces derniers, au nombre de 8 456, ont d'ailleurs permis aux 15 départements de la région GNIS Sud-Ouest de conforter son rôle de leader sur tout l'hexagone.

Pour Delphine Guey, tous ces éléments démontrent ainsi que : "la filière semences est extrêmement bien structurée". Le chiffre d'affaires de la filière semences et plants est ainsi de 3,2 Mds € pour la campagne 2013-2014, permettant à la France, cette fois encore, d'être le premier exportateur mondial de semences. Par ailleurs, elle souligne que : "la filière française des semences contribue pour 24 % de l'excédent commercial du secteur produits agricoles, sylvicoles et piscicoles."

Surface de production de semences – Région GNIS Sud-Ouest

| Espèces | France (ha) | Région Gnis Sud-Ouest (ha) | % |
|-----------------------|----------------|----------------------------|------|
| BETTERAVES CHICORÉE | 4 333 | 2 819 | 65 % |
| CÉRÉALES À PAILLE | 167 404 | 16 241 | 10 % |
| FOURRAGÈRES ET GAZON | 33 925 | 3 066 | 10 % |
| MAÏS ET SORGHO | 98 289 | 52 000 | 62 % |
| OLÉAGINEUX | 33 291 | 18 212 | 57 % |
| POTAGÈRES ET FLORALES | 20 627 | 4 784 | 25 % |
| PROTÉAGINEUX | 8 420 | 240 | 3 % |
| TOTAL : | 378 505 | 97 394 | |

Des conditions pédo-climatiques favorables pour une diversité d'espèces cultivées !

Gérard Crouau rappelle que le premier atout de sa région : "c'est sans nul doute la diversité de terroirs et de climat !". Par ailleurs, il insiste éga-

lement sur : "le savoir-faire des professionnels et la technicité de ces derniers aidés par des outils performants" permettant notamment une diversité d'espèces avec des points forts sur la production de blé dur et d'hybrides en maïs, Tournesol ou encore Colza.

Herbe-book : la base de données qui vous dit tout sur les variétés fourragères !

Herbe-book présente l'ensemble des caractéristiques et valeurs pour chaque variété inscrite sur les listes du catalogue français depuis l'an 2000, ainsi que la synthèse des notes calculées par le GEVES*.

En 2015, il accueille 27 variétés de graminées et légumineuses fourragères nouvellement inscrites au catalogue.

Une base de données claire et complète

Cet outil collectif issu d'une réflexion conjointe entre les utilisateurs et les créateurs de variétés dans

le cadre du Comité Technique Permanent de la Sélection (CTPS) permet de trouver la variété fourragère qu'il vous faut aussi bien en termes d'objectifs qu'en termes de contraintes de production de vos prairies. Par ailleurs, le site se veut clair et instructif en proposant diverses fonctionnalités. Le but ? Disposer d'une meilleure connaissance des variétés fourragères pour mieux profiter des progrès réalisés !

Un travail d'amélioration variétale continu !

Outre l'apport en information non négligeable de cette base de données,

herbe-book montre que les plantes fourragères bénéficient d'un réel travail d'amélioration variétal, et ce depuis de nombreuses années. Grâce à ce site, les éleveurs disposent de tous les éléments leur permettant de trouver la variété la plus résistante aux maladies, celle ayant un meilleur rendement ou encore celle correspondant, au plus juste, à l'exploitation souhaitée de la prairie.

Pour 2015, 27 nouvelles variétés de plus décrites dans l'herbe-book

Et cette année encore, pour répondre à toutes ces attentes, 27 variétés

fourragères pour prairies viennent s'ajouter à celles déjà répertoriées par le site.

À découvrir et à tester : un brome sitchensis, six dactyles, sept nouvelles fétuques élevées, sept RGA, deux nouveaux RGH mais aussi un RGI non alternatif, deux nouvelles Luzernes type Nord et un trèfle violet !

Retrouvez toutes les informations sur le site : <http://www.herbe-book.org/>

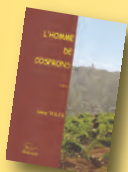
*GEVES : Groupe d'étude et de contrôle des variétés et des semences

Je choisis mon cadeau :



Le livre "Le naufrage de la Marietta"

La clé USB 1 Go



Le livre "L'homme de Cosprons"

Abonnez-vous à l'agri... et recevez un cadeau !

POUR TOUT NOUVEL ABONNEMENT D'UN AN (76 €) OU PARRAINAGE

Parrain :

Nom :
Prénom :
N° abonné :
Tél. :
e-mail :

Abonné :

Nom :
Prénom :
Adresse :
CP Ville :
Tél. :
e-mail :

Je m'abonne au journal pour 1 an et verse la somme de **76 €** par chèque bancaire à l'ordre de l'Agri.
Coupon à découper et renvoyer à : L'Agri - 77, avenue Victor Dalbiez - 66027 Perpignan Cedex

Saint-Génis des Fontaines : du bio et de nouvelles pistes pour rebondir



Plus encore que d'autres communes, Saint-Génis des Fontaines a toujours été un centre de vie agricole. Coopératives, distillerie, ramasseurs, expéditeur, banque, assurance... Toute la vie agricole de ce côté des Albères tournait autour de cette commune. De ce dynamisme, elle a conservé une culture entrepreneuriale.

DE la grenade, du kaki, et sous peu, il l'espère, de la clémentine. Hervé Cribeillet, producteur de pêches, nectarines et abricots à Saint-Génis des Fontaines, tente de nouvelles pistes. Pas en grandes quantités, certes. Mais il explore. "On est passé en bio il y a quatre ans, et de ce fait, on a raccourci la saison en pêche. On la poursuit donc avec d'autres cultures qui produisent en octobre, novembre" explique-t-il. Sur la trentaine d'agriculteurs de la commune, un tiers environ est installé en bio. Un pourcentage remarquable... Peut-



consciencieusement les trophées (guide Hachette, concours général agricole, Vinalies, etc). Après Banyuls-dels-Aspres, elle s'apprête à fusionner avec Le Boulou, et soigne sa vente directe avec des travaux de refonte du caveau de vente. Saint-Génis des Fontaines accueille également quatre caves particulières. La société Réart

tares, avec une urbanisation surtout côté Ouest et une zone verte frontalière avec Laroque des Albères.

Les propriétaires fonciers dans l'expectative

Au Nord, de l'autre côté de la route départementale, les terres doivent rester agricoles. "Avoir des terrains reste difficile, explique Hervé Cribeillet. Les propriétaires attendent le PLU, ils espèrent que leurs terres deviendront constructibles. Mais même lorsqu'il sera arrêté, je crois que certains continueront à rêver !". La commune tente de donner un coup de pouce à l'agriculture en exonérant de foncier non bâti, depuis deux ans, les nouvelles plantations ; une taxe qui n'a d'ailleurs pas augmenté en vingt ans.

La deuxième problématique est, comme ailleurs là aussi, celle de la reprise. Quant à la création pure d'activité... Le maire, Raymond Lopez, ne voit pas défiler de porteurs de projets

agricoles dans son bureau, mais "des porteurs de projets tout court ! Une personne est venue il y a un mois pour un projet de raisin de table. Comme je connais le sujet j'ai vite compris que ce n'était pas viable... Et il m'a expliqué ensuite qu'il voulait mettre du photovoltaïque. J'ai dit : « vous auriez dû commencer par là ! »".

Pour Hervé Cribeillet, restent deux autres problèmes à résoudre : la question d'actualité de l'utilisation de l'eau... À fortiori dans cette zone qui ne bénéficie pas de barrage. "Il y a un grand projet d'étanchéification d'une partie du grand canal des Albères, ce qui nécessite de gros investissements" précise-t-il. Second souci, le nettoyage interdit des cours d'eau... Là encore, une question particulièrement problématique dans les Albères, où des quantités impressionnantes d'eau dévalent avec force la pente pendant les épisodes pluvieux.

Fanny Linares



Hervé Cribeillet, arboriculteur, et Raymond Lopez, maire de Saint-Génis des Fontaines.

être signe de la culture agricole dynamique de Saint-Génis des Fontaines, qui a été un centre de vie important pour l'arboriculture, la viticulture et le maraîchage. Aujourd'hui, si la coopérative fruitière a été absorbée par Terané, l'arboriculture reste assez importante.

Une cave coopérative en bonne santé

Côté viticulture, la coopérative du village, Vignerons des Albères, affiche une bonne santé financière et aligne

Vallée, dirigée par Patrick et Chantal Bolfa, connue pour ses bons résultats (15 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2013), exploite quant à elle une surface importante sur la commune.

Malgré ce dynamisme général, les problèmes restent les mêmes qu'ailleurs dans les Albères. La pression foncière est sans doute le premier. Le Plan local d'urbanisme est en cours de constitution. Il prévoit de remplir les "dents creuses" sur 20 à 25 hec-

40 tonnes de pêches par jour !

Président du syndicat des expéditeurs pendant presque vingt ans, le maire de Saint-Génis, Raymond Lopez, est aussi le fils de l'expéditeur du village. C'est donc dans ses souvenirs d'enfance qu'il pioche pour raconter l'histoire agricole locale. "Dans les années 50-60, mon père expédiait 40 tonnes de pêches par jour ! On faisait trois wagons d'abricots par semaine. Il avait six personnes qui conditionnaient les haricots toute la journée. Un camion complet de fèves partait tous les deux jours à Toulouse. Et les pommes de terre primeur étaient envoyées en Algérie par Port-Vendres jusqu'à la fin des années 50. Saint-Génis avait sa coopérative fruitière et quatre ramasseurs. Il y avait un trafic important : des variétés de pêches, dont vous n'avez même pas idée du nom, partaient par wagons complets en Allemagne, de même que la laitue. Pour la viticulture, il y avait la coopérative, mais aussi une distillerie, qui produisait entre 10 000 et 11 000 tonnes de marc, malgré la présence de deux autres distilleries dans le secteur, à Bages et Elne".